



## **Santé, perte d'autonomie, protection sociale : tout doit changer... en mieux !**

Alors que le gouvernement ouvre plusieurs discussions, celle du « Ségur de la santé » sur le système de soins, mais aussi celle autour de la création d'un « 5° risque » dans le cadre d'une loi « Grand âge », la FSU appelle de ses vœux une réflexion globale et en cohérence sur l'ensemble de ces sujets.

La crise sanitaire a révélé le besoin de remettre à plat pour le conforter l'ensemble de notre modèle. Les personnels ont fait tenir le système, montrant par leur engagement la force de l'attachement aux valeurs du service public. Mais cette crise a aussi mis au grand jour le manque criant de moyens matériels, de lits d'hôpitaux, de personnels, la situation difficile dans les EHPAD et dans le secteur de l'aide à domicile ainsi que dans les services concourant à la protection de l'enfance.

Les politiques successives austéritaires et « néo-managériales » ont affaibli considérablement l'hôpital public, géré comme une entreprise. Ces politiques ont profondément dégradé les conditions d'accueil et de soins et ont accru les inégalités sociales et territoriales. Ces politiques ont aussi touché les personnels de plein fouet en particulier les femmes et les contractuel-les : ils et elles ont vu leur nombre diminuer, leurs conditions de travail se dégrader et leurs salaires, déjà insuffisants, stagner. Il est temps de les revaloriser et de revenir à une gestion respectueuse des métiers. Pour la FSU, l'amélioration des rémunérations des personnels doit être réalisée tout en allégeant la charge de travail des soignants et non en l'alourdissant par un quelconque assouplissement des 35 heures.

Une pénurie de médicaments, conséquence directe des choix de l'industrie pharmaceutique qui privilégie la rentabilité financière en délocalisant les fabrications non rentables à l'étranger, a été évitée de justesse. Il est temps de mettre en place un pôle public du médicament. Les métiers de l'Aide à Domicile comme ceux des EHPAD doivent être plus attractifs, les personnels mieux formés, mieux rémunérés, et bénéficier de garanties collectives améliorées, quel que soit leur statut juridique (conventions collectives, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière, etc.).

Seul le service public peut s'inscrire hors des logiques marchandes pour protéger et améliorer le bien-être de l'ensemble de la population.

Pour la FSU, la même logique doit prévaloir dans le secteur de la perte d'autonomie. La FSU demande la création d'un grand service public de l'autonomie, avec des personnels statutaires plus nombreux et mieux qualifiés qui aient des conditions de travail améliorées. Elle demande aussi une prise en charge à 100% de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale. La prise en charge de la perte d'autonomie, que ce soit au domicile ou en établissement, doit être du ressort de la solidarité nationale et assurée par la sécurité sociale en intégrant « le droit à l'autonomie » dans la branche maladie de la sécurité sociale. C'est la raison pour laquelle nous refusons la logique de création d'une « 5<sup>e</sup> branche » (ou « 5<sup>e</sup> risque »), de même que l'identification d'une contribution spécifique. Cela signifie que c'est l'ensemble de l'assurance maladie qui doit se voir attribuées des recettes supplémentaires, ce qui peut se faire à partir des cotisations sociales, en commençant par remettre en cause les différentes exonérations (27,3 milliards d'euros en 2017) ou en luttant contre l'exil fiscal et social.

Toutes ces mesures devraient permettre une prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie dans le cadre de dispositifs publics. C'est ce que la FSU défendra dans les discussions à venir.

Les Lilas, le 25 mai 2020

